



Séance du 28/11/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 456

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160841

Direction en charge : Immobilier, Achats et Services

Objet : Centre Deux - Association Syndicale Libre de Gestion de la dalle de Centre Deux (ASL) - Entretien de la dalle piétonne - Modification de la participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement de l'ASL- Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 18/11/2016

Compte rendu affiché le : 29/11/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'ordre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

Absents :

M. Michel BEAL

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 456

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160841

Direction en charge : Immobilier, Achats et Services

Objet : Centre Deux - Association Syndicale Libre de Gestion de la dalle de Centre Deux (ASL) - Entretien de la dalle piétonne - Modification de la participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement de l'ASL- Approbation.

□ **Rappel et Références :**

L'Association Syndicale Libre (ASL) de Centre Deux assure la gestion de la dalle piétonne de Centre Deux. Elle gère son entretien courant, fait réaliser des travaux et en assure sa surveillance.

Depuis 1980, la Ville de Saint-Etienne participe financièrement à l'entretien de cette dalle, traversée par le public, par le versement d'une participation financière à l'ASL fixée par délibérations.

Le montant de la participation de la Ville n'ayant pas été réévalué depuis 1995, l'Association Syndicale Libre de Centre Deux a saisi la Ville de Saint-Etienne pour que cette dernière soit reconsidérée.

□ **Motivation et Opportunité :**

Depuis 1995, le montant de la participation annuelle de la Ville aux frais de fonctionnement de la dalle piétonne de Centre Deux est resté inchangé (30 490 €). Les frais d'entretien et de fonctionnement quant à eux ont fortement progressé eu égard notamment au vieillissement de la dalle et aux travaux d'entretien nécessaires. Le budget annuel de l'ASL est aujourd'hui d'environ

190 000 €

□ **Contenu :**

Considérant que l'entretien de cet espace de vie demeure un élément primordial à la qualité d'habiter et à la valorisation du quartier et compte tenu de l'augmentation des frais d'entretien et de surveillance de la dalle et de l'ouverture au public de cet espace, une participation de la Ville de Saint-Etienne sera versée à hauteur de 36 000 € pour l'année 2017 selon les modalités prévues dans la convention ci-annexée.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 36 000 €BP 2017

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	36 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir avec l'ASL de Centre Deux et la Ville de Saint-Etienne pour le versement d'une participation selon les modalités prévues à la présente convention.
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2017 et suivant - chapitre 65 - article 6574
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Denis CHAMBE